de deux seule millions. Quant à notre exporta-tion elle a augmenté.

Est-ce dire qu'il n'y a pas eu de souffrances particulières, de pénurie sérieuse ? Evidemment si, mais il ne faut pas se rendre notre régime économique responsable de ce qui s'est passé.

Il est exact que l'exportation limitée dans son ensemble, n'a pas cessé d'augmenter. Le bulletin lainier de Reims, dont je suis les chiffres avec attention, l'atteste régulièrement.

Elle n'a diminué que pour les mérinos. Mais le tissage a suivi la même voie que nous n'au-rions pas modifié notre régime économique.

La France est toujours sûre de valoirs sur le terrain du gout, du dessin, de la nouveauté et c'est ce qui nous rassure sur l'avenir de notre exportation.

Examinant nos tarifs à l'égard de l'Espagne. Forsteur pense que sur la question des vins, la situation actuelle ne pourrait se prolonger sans préjudice de notre part des représailles législatives.

A propos de la Suisse, M. Méline dit :

Beaucoup de produits suisses nous arrivent par la voie anglaise. Nos tarifs sont si prohibitifs que les mêmes acceptent de payer notre tarif minimum additionné des frais de transport.

Comment se fait-il qu'en présence d'une situation aussi propère nos adversaires nous se désarment pas ?

C'est que le grand parti libre-échangiste reste longtemps aux affaires ne peut pas avouer que son système a fait grand tort au pays. L'opposition qui nous est faite est simplement dictée par l'amour-propre.

Ils cherchent à obtenir des concessions pour pouvoir dire : Le mouvement accentuoniste du parti de la protection s'arrête. Il va descendre.

On a encore cherché mieux.

On a pris le chiffre des recettes de douanes et on a trouvé un déficit sur les prévisions — mais les prévisions sont choses aléatoires.

On prétend que M. Méline va être cause d'un déficit de 60 millions. Rien n'est moins exact car l'exercice clôturé en contrairie, il y a bénéfice de 8 millions.

Il n'y a pas de régime économique qui puisse résister à une campagne de presse habilement menée et la campagne de nos adversaires est très habilement conduite.

Ils ne sont pas nombreux, mais ils sont très puissants, très riches et quand ils donnent un mot d'ordre, il est obéi parcout.

Nous, par contre, vous êtes nombreux, mais vous agissez isolément, vous ne vous connaissez pas.

Il vous manque un centre d'action, de direction, et c'est là le point sur lequel je vous appelle votre attention.

On a fondé l'association nationale de l'industrie française. J'en ai accepté la présidence et j'ajoute que j'ai des collaborateurs dont je n'ai pas lieu de penser le mérite depuis longtemps reconnu.

Notre association de l'industrie n'a réussi que par le concours et la conviction profonde de ceux qui la dirigeaient.

Mais il faut l'élargir du côté de l'industrie et du côté de l'agriculture.

Je suis venu ici pour porter un appel à l'industrie en lui demandant d'entrer en rangs serrés dans cette association.

Il n'y a pas d'objection du côté de la cotisation car elle est si modeste qu'elle ne peut faire hésiter personne.

Du côté de l'agriculture, je lui demande, afin d'augmenter en force, de s'allier étroitement à l'industrie, en constituant par l'association, un centre commun.

Cette idée a déjà rencontré, du reste, une division presque générale. Il y a peu de régions où l'agriculture et l'industrie soient aussi étroitement unies que dans votre département. Eh bien cette union il s'agit de la consolider.

Il s'agit de faire une sorte de *Ligue des Producteurs Français* et cette ligue sera, je n'hésite pas à le dire, irrésistible.

Cette ligue, il s'agit de lui donner un moyen nouveau. Il vous faut un journal à vous, un journal parisien à Paris, politique et économique.

Il paraît aussi important que le vôtre doit avoir un journal pour défendre ses intérêts auprès des pouvoirs publics.

L'orateur fait ressortir les avantages qui résulteraient de la création d'un organe de ce genre.

Il n'hésite pas pourtant, contrairement à l'orateur, à rendre justice à la presse départementale. C'est à elle que nous devons notre victoire. Je me marrie avec lui témoigner mon reconnaissance et félicite particulièrement l'*Echo du Nord* et le *Progrès du Nord* et en général la presse de toute la région du Nord.

Mais ces journaux ne peuvent pas tenir la place d'un grand organe établi au siège du gouvernement.

Ce journal serait nettement républicain et il défendrait en toutes circonstances nos institutions.

Il défendrait la politique modérée qui a toujours été la mienne.

Le mouvement s'élève déjà à plus de 325.000 francs et cette souscription est loin d'être close.

Je vois dans cet élan que les producteurs français ne sont pas disposés à abandonner leur conquête et l'emporterai d'ici cette conviction qu'il y a encore de beaux jours pour la production nationale (Vifs applaudissements).

M. Tellier remercie M. Méline de sa brillante et instructive conférence.

Il ajoute : A l'exposé si remarquable que vous venez d'entendre, il faut une conclusion et nous avons l'honneur de proposer à l'assemblée les résolutions suivantes :

Demandes

1° Y a-t-il lieu de rendre aussi dans une vaste association formant pour ainsi dire une même famille tous les producteurs Français, Agriculteurs, Industriels et commerçants ?

2° Etes vous d'avis qu'il soit fondé pour la défense du Travail National un grand journal qui défende économique et politique sous la direction de M. Méline ?

3° Voulez-vous confier au Comité organisateur de cette conférence la soin de constituer un comité d'action chargé de recueillir les adhésions à l'association générale et les souscriptions au susdit journal.

Réponses

A ces trois questions, l'assemblée répond affirmativement le par vote à mains levées.

La séance est levée à 5 heures.

E. L.-B.

Chronique Régionale

Médailles d'honneur. — Le président du Conseil a décerné les médailles suivantes à des personnes qui se sont le plus dévouées pendant l'épidémie cholérique de 1892 :

Médailles d'or. — M. Mullot, sous-préfet de Dunkerque.

Médailles d'argent. — MM. Bigot, maire d'Etaples ; Hutin, commissaire de police à Saint-Pol-sur-Mer ; Paul Sombret, officier de santé à Gravelines.

LES GRÈVES DANS LA RÉGION

A Tourcoing

La grève des 20 rattacheurs et 10 bâcleurs de la filature de laine de M. Charles Flipo, rue Winoc-Choquet prolongée doit être considérée comme terminée par le remplacement des ouvriers. M. Flipo, doit apporter aujourd'hui les livrets des grévistes au bureau central de police.

Chronique Locale

ROUBAIX

Réunion de la Ligue Républicaine. — Une assemblée générale extraordinaire aura lieu le jeudi 8 juin, à huit heures et demie du soir, au nouveau local, chez M. Brisbarre, au Café Fourmisien, 26, rue du Vieil-Abreuvoir.

Ordre du jour :

1° Situation financière ;

2° Renouvellement du bureau ;

3° Questions de grandes vis-à-vis des nouvelles circonscriptions électorales ;

4° Réception de nouveaux adhérents ;

5° Questions diverses.

Une Agence de Renseignements

A la recherche d'un héritage. — Escroqueries. — Faux agents

Il y a environ deux ans se fondait rue de l'Alma, 73, une agence de renseignements et de défenses en justice, sous la raison sociale G. Dechenaux et Demay, avec succursales à Tourcoing.

Comme dans la plupart de ces officines, les gogos s'y rendaient nombreux à la lecture des circulaires ronflantes, distribuées à profusion dans toute cette ville.

Le premier associé, officier de la territoriale promettait par exemple aux jeunes conscrits qui y allaient de leur argent le de les faire incorporer dans le régiment qu'ils désiraient.

Aux héritiers à la recherche de la fortune, il prétendait avoir découvert un oncle millionnaire en Amérique.

C'est ainsi que pour le fameux héritage Catteau une quantité innombrable de Roubaisiens qui répondent de près ou de loin à ce nom furent convoqués par l'agence Dechenaux et Demay.

Il y eut même des conférences privées où de longs discours alléchant étaient débités aux pseudo héritiers.

D'autre part, en ce qui concerne la défense en justice, le bon public était chaque jour la dupe de l'agence.

On peut encore voir dans tous les principaux journaux parisiens mirobolantes réclames mettant monts et merveilles à ceux qui voulaient s'adresser rue de l'Alma à l'hôtel Pierre Catteau.

Chaque jour, un jeune homme distribuait les prospectus à tous ceux qui devaient s'adresser aux tribunaux.

Hier, nous annoncions que M. Dechenaux était arrêté sur la dénonciation d'outrages aux mœurs. Cette accusation était portée par trois jeunes garçons qui avaient été employés chez Dechenaux et Demay.

D'autre part, une plainte en escroquerie avait été déposée au Parquet depuis quelque temps contre M. Demay et M. Pradier, commissaire de police du 1er arrondissement qui avait été chargé d'éclaircir cette seconde affaire, comme il l'avait fait pour la première.

Voici ce qui s'était passé :

Le 24 mars dernier, une jeune fille Vantighem, âgée de 16 ans, domiciliée chez ses parents à Evrenges près Tourcoing était condamnée par le tribunal de simple police de Roubaix à cinq francs d'amende pour avoir servi dans un cabaret sans autorisation.

Le père de la jeune fille civilement responsable était présent à l'audience. Au sortir de la salle de Justice de Paix il fut accosté par Demay qu'il proposa moyennant 30 francs de faire acquitter son enfant dans une maison de correction.

Le père, heureux d'être débarrassé de sa fille a de bon compte versé les trente francs.

Le lendemain matin, Demay se présenta au domicile de la demoiselle Vantighem, rue d'Alger en déclarant qu'il était agent de sûreté et qu'il était chargé de la ramener chez ses parents à Evregnies, que d'un autre côté son amant avait été également arrêté par un autre agent de la sûreté.

La jeune fille, de crainte d'aller en prison, consentit à suivre son visiteur, et tous deux partirent chez les époux Vantighem.

Mais ceux-ci refusèrent de la recevoir et prièrent Demay de la conduire dans un couvent comme l'en avait fait la promesse.

Il prétendit que cela ne pouvait se faire en quarante-huit heures, mais qu'il attendant il la conduirait chez son frère, garçon brasseur à Roubaix.

Tous deux revinrent donc dans cette ville sur la vue tare de M. Dumont, messager qui se rend tent dans un hôtel de la rue du Chemin-de-fer au n° 56, pour procurer une chambre à Mlle Vantighem.

Dans l'appartement, après le départ de la propriétaire, Demay voulut abuser de la situation qui lui était faite, mais la jeune fille se débattit et poussa des cris qui provoquèrent le départ précipité de l'agresseur.

Ce ne fut que quelques jours après qu'une plainte fut déposée.

M. Pradier terminait précisément son enquête quand il fut saisi de l'affaire de mœurs de l'associé Dechenaux.

Hier matin, mercredi, le mag strat venait d'interroger la jeune fille du cabaret Duchateau, rue du Chemin de fer, pour obtenir quelques explications sur l'arrivée des deux jeunes gens à l'hôtel, quand celle-ci revint précipitamment en criant que Demay passait rue de l'Alma.

Aussitôt un agent et M. Mossion, secrétaire du commissaire de police se mirent à sa poursuite et parvinrent à le rejoindre chez un coiffeur, entre la rue de la Redoute et la rue Archimède.

Demay était précisément occupé à parler de l'affaire de son associé, prétendant qu'il n'était pas coupable. Très surpris, il suivit sans difficultés les agents au commissariat de police du premier arrondissement où M. Pradier lui fit subir un premier interrogatoire.

A midi trois quarts, Demay était transféré au dépôt du poste central. Il sera conduit à Lille ce matin.

Ces deux affaires de l'agence Dechemaux et Demay causent en ville une grande émotion et font l'objet de toutes les conversations.

Disons en terminant que la jeune fille Vantighem s'est ravisée la semaine dernière avec le jeune homme que Demay prétendait avoir arrêté.

Violences d'ivrogne. — Charles Doubels, peintre, demeurant rue de Tourcoing, a frisé mardi soir vers sept heures un quart une table et vingt verres dans l'estaminet tenu par la demoiselle Henriette Desprez, rue du Nouveau-Monde.

Un agent prévenu l'a conduit au dépôt du 1e arrondissement non sans avoir préalablement dressé procès-verbal à la cabaretière pour avoir donné à boire à un consommateur ivre.

Un feu. — Mercredi matin, un individu se présentait à l'hôtel des bains, rue Saint-Antoine, vers huit heures et demie.

A onze heures, comme il n'était pas encore sorti de sa cabine, on ouvrit la porte. L'individu, paisiblement installé dans la baignoire, parut fort étonné de se voir dérangé.

On s'aperçut bientôt de son état mental, car le pauvre homme divaguait.

On voulut le contraindre à sortir du bain, mais le fou résista désespérément. Il fallut requérir un agent, et ce n'est que par la force qu'on arriva à le contraindre à s'habiller.

Le fou s'appelle Pierre Heye, est âgé de 54 ans et est né à Roubaix. Du livret a été trouvé sur lui donnant son adresse, 14, rue de la Paix. Mais constatations faites, cette adresse est fausse.

On transporta le pauvre aliéné à l'hôpital en attendant son internement dans une maison de santé.

Enfant blessé. — Un petit garçon de 7 ans, Joseph Berles, demeurant rue Saint-Laurent, jouait mercredi près de chez lui, quand il tomba si malheureusement qu'il se brisa la clavicule droite. Il fut transporté à l'hôpital.

Reine quand même

La femme a beau vouloir de l'homme être l'égale, Elle sera toujours la reine de leur cœur,
Tant que la Cologne fin, aux exquises senteurs,
Mettra sur son beau corps la couronne idéale.

Guy Durey, au souvenir Victor Vaissier.

Faïences brisées. — Mardi à midi, la voiture de M. Henri Degroote, ayant été mal dirigée, une roue atteignit l'étalage de faïences de M. Victor Delemmes, Grand'Place. Plusieurs pièces représentant une valeur de six francs, furent brisées. Un arrangement eut lieu sur le champ entre les parties intéressées, l'auteur de l'accident ayant consenti à payer les dégâts.

CABINET DE M. HENRI DESCHAMPS

Rue des Fabricants, 55

Contentieux. — Recouvrements. — Défense devant les tribunaux de commerce, justice de paix, conseils de préfecture. n.o.5807

TOURCOING

Extradition d'un Roubaisien. — La gendarmerie de Tourcoing a reçu de sa collègue belge le nommé Cyrille Deschoust, 51 ans, tisserand, né et demeurant à Roubaix, réclamé par le gouvernement français pour attentat aux mœurs.

Toujours la mendicité. — La fameuse femme bizarre se disant veuve avec deux enfants dont nous avons relaté plusieurs méfaits aurait encore commis un vol chez Mme Poissonnier, rue du Banc Seau, 270.

Mme Poissonnier était dans cour lorsqu'elle entendit du bruit dans la pièce d'entrée.

Elle alla voir et se trouva en présence de la mendiante qui lui tendit sa lettre de recommandation.

Le soir la jeune fille de la maison constata la disparition d'un jupon dans la poche duquel elle avait laissé un porte-monnaie contenant 1 fr. 50.

Enfin on a su que cette même femme s'était aussi présentée dans une grande maison de la ville où elle avait eu si bien apitoyer les personnes sur son compte qu'on lui a remis 5 fr.

L'affaire du boulevard. — Nous avons rapporté hier qu'une cabaretière du boulevard, Mme Gay, avait été victime de violences graves de la part d'un individu qui est actuellement sous les verrous.

C'est un nommé Jules Dasnet, 23 ans, tisserand, demeurant rue du Pont-de-Neuville, marié et père de deux enfants. Il a été interrogé hier par M. Cotaz, commissaire de police du 1er arrondissement et sera transféré aujourd'hui à Lille.

Mme Gay est loin d'être remise. Un médecin qui l'a visitée, a constaté des contusions sur différentes parties du corps, mais ce qui est grave, c'est qu'une autre complication se serait produite.

Nous avons dit que Mme Gay était dans une position intéressante.

Elle éprouve des frissons et est atteinte de fièvre qui l'oblige à s'aliter.

Les deux autres individus, qui accompagnaient Dasnet n'ont absolument rien fait et ne peuvent être incriminés.

Leur d'eux, après avoir payé les deux chopes qu'il avait absorbées, a relevé la cabaretière et lui donne des soins.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séance du 5 Juin

Rôle des opérations de la Caisse mère et des succursales

	Versements			Remboursements		
Tourcoing (D.)	»	déposants dont	»	nouv.	»	
» (L.)	95	—	17	—	18.956	
Blanc-Seau.	»	—	»	—	»	»
Croix-Rouge.	»	—	»	—	»	»
Halluin.	»	—	»	—	»	»
Linselle	»	—	»	—	»	»
Roncq	»	—	»	—	»	»
Bondues	»	—	»	—	»	»
Bouchaute	»	—	»	—	»	»
Neuville	»	—	»	—	»	»
Mouveaux.	»	—	»	—	»	»
Totaux.	95		17		18.956	

	Remboursements					
Tourcoing (D.)	»	remb. dont	»	nouv.	»	»
» (L.)	48	—	13	—	27.169	01
Blanc-Seau	»	—	»	—	»	»
Croix-Rouge	»	—	»	—	»	»
Halluin	»	—	»	—	»	»
Linselle	»	—	»	—	»	»
Roncq	»	—	»	—	»	»
Bondues	»	—	»	—	»	»
Bouchaute	»	—	»	—	»	»
Neuville	»	—	»	—	»	»
Mouveaux	»	—	»	—	»	»
»	48		13		27.169	01

Administrateurs de service pendant le mois de juin (1re quinzaine) :

Tourcoing : MM. E. Didry, E. Deconinck, L. Delissechou.

Les salles d'attente sont ouvertes une demi-heure avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes simultanément.

Le Caissier,
L. LEDUC

LE NORD

LA MADELEINE

Grand incendie chez M. Bouriez

Hier matin, vers onze heures, un incendie d'une grande violence a éclaté dans les magasins de dépôts de lin de M. Emile Bouriez, 4, quai du Quai, 4, au hameau de Berkem, à La Madeleine.

Les bâtiments incendiés

Le commerce que fait M. Bouriez lui demande une grande étendue de terrain ; car il ne peut occuper que des magasins tous au rez-de-chaussée. Aussi les bâtiments dans lesquels le feu s'est déclaré ne mesurent ils pas moins de cinquante mètres de longueur, sur trente de profondeur. Ils font face à la place de Berkem, dite place des Ecole : et se composent de quatre magasins, d'une écurie et d'une remise.

Le fond des ces bâtiments est adossé à d'autres magasins, qui les séparent de la maison d'habitation, donnant rue du Quai, et de l'estaminet Verheist, même rue.

L'incendie

Donc, vers onze heures, M. Bouriez venait donner des instructions à trois ouvriers qui travaillaient à un hangar qui longe la façade de la place de Berkem, sous la direction d'un contre-maître, quand, soudain, il les vit s'enfuir en criant au feu ! au feu ! Une balle de déchets venait subitement de s'enflammer et, comme ces déchets et la poussière qui s'en dégage sont particulièrement inflammables, en un clin d'œil le feu se propagea à toute la magasin et à ceux avoisinants, malgré l'épaisseur des murs qui les séparent.

Immédiatement tout le personnel de M. Bouriez s'ainsi : M. Bouriez lui ordonna de voir de combattre le sinistre en attendant l'arrivée des pompiers, qui étaient prévenus par le téléphone des premiers. M. Emile Philippe, marchand de paille et neveu de M. Bouriez, arriva sur les lieux de l'incendie avec une petite pompe à bras de jardin. Il ne fallait pas songer à s'en servir pour éteindre le feu ; mais elle fut de la plus grande utilité pour empêcher les flammes de gagner un autre magasin bondé de marchandises.

Sur ces entrefaites, arrivèrent successivement la pompe de la fabrique de M. Delesalle, celle de la filature Agache, sous le direction de M. Flament, celles de l'usine Kuhlmann et de la commune de Saint-André, ainsi que les pompiers de la Madeleine, sous les ordres de leurs officiers, MM. Viot Delobelle et Ranson.

Malheureusement, on manquait d'eau ; il y avait qu'une bouche d'eau d'Emmerin, à peine suffisante pour alimenter deux pompes à bras.

On dut donc se borner à circonscrire le foyer de l'incendie et pour remédier à l'insuffisance de la bouche d'eau, on puisait à toutes les pompes et à toutes les citernes des maisons voisines.

Peu après, les toits s'effondraient avec fracas, jetant dans l'air des tourbillons d'étincelles et de fumée noire et à une heure, grâce à l'habileté avec laquelle les secours avaient été dirigés, tout danger était conjuré.

La pompe à vapeur de Lille

Vers midi la pompe à vapeur de la caserne Mathieu de Lille, précédée du dévidoir, arrivait rue du Quai. M. le chef de bataillon Druez et MM. Coutaniue, Aerts et Lardinois, office ces l'accompagnaient.

Avant de la mettre en batterie, M. Druez, accompagné de M. Meurisse, adjoint au maire de Lille, est allé demander au maire de la Madeleine, qui se trouvait sur les lieux, ainsi que M. Delaporte, adjoint, et quelques conseillers municipaux, de vouloir bien signer la garantie que s'il arrivait un accident, soit aux pompiers ilitois, soit au matériel, tout serait à la charge de la commune.

M. Delaporte refusa de signer cette pièce et lui demanda à M. Bouriez de le faire ; celui-ci, qui n'avait nullement réclamé le secours de notre corps de sapeurs-pompiers, ne crut pas non plus devoir donner cette garantie.

En conséquence, la pompe à vapeur repartait la direction de Lille sans avoir fonctionné. Heureusement, comme nous venons de le dire, le sinistre était circonscrit.

Les dégâts

A deux heures, tout était terminé et les pompiers de la Madeleine restaient seuls sur les lieux pour arroser les décombres brulants. Il est probable que ce brasier ne sera pas éteint avant quelques jours.

Dans l'écurie encastrée dans les magasins incendiés, se trouvait un cheval que M. Bouriez a pu sauver mais, dans le hangar, il a été légèrement brûlé à l'oreille gauche. De plus, M. Bouriez a également réussi à retirer deux voitures qui étaient placées dans la remise.

Tout le reste, bâtments, matériel, marchandises, a été la proie des flammes, entre autres, trois balles de lin et de jute.

L'importance des dégâts qui sont assurés, peut être évaluée approximativement à 20 à 25.000 fr. pour les marchandises et à 10 à 15.000 fr. pour les bâtiments et le matériel.

Quant à la cause du sinistre, elle sera difficile à établir ; car les précautions les plus grandes étaient rigoureusement observées dans cet établissement et on ne peut l'attribuer qu'à une cause toute fortuit.

Accident mortel à Frelinghien

Un grave accident dont les suites ont été mortelles, est arrivé mercredi après-midi, vers trois heures et demie, dans la rue au Vent, à Frelinghien.

En tombant du faite de son habitation qu'il réparait, M. Cornille, âgé d'environ 50 ans, menui sier et lieutenant des pompiers, s'est fait de dangereuses blessures.

Malgré les soins qui lui furent prodigués par M. le docteur Toffart de malheureux expira une demi-heure après.

AVESNES

Une garde barrière écrasée avec son enfant

PAR UN TRAIN A LIESSIES

Un bien pénible accident a eu lieu mardi soir sur la ligne d'Hirson à Maubeuge, au passage à niveau 147 situé entre Trélon et Liessies.

Vers 6 heures 15 du soir, Mme Marteau, garde-barrière de ce passage attendait le train à cette heure qui se rend vers Maubeuge.

Son fils Paul, âgé de 16 mois, jouait en dehors de la barrière. Dans que la mère s'en aperçut, il traversa les barreaux et courut sur la voie.

En ce moment, le train arrivait en toute vitesse. vitesse qui était accentuée par une force rampe existant en cet endroit. N'écoutant que son courage, la mère courait pour le relever sur le chemin de fer, mais, trop tard, la locomotive l'entraîna à plus de 150 mètres de là.

Quand le train fut arrêté, voyageurs et employés coururent au secours de la malheureuse. Hélas ! ils ne retrouvèrent qu'un cadavre mutilé, les jambes entièrement séparées du tronc et la tête absolument en bouillie. La pauvre petit Paul fut retrouvé à 50 mètres de la barrière vivant encore, mais dans un état pitoyable.

Il a eu la main gauche coupée et une jambe écrasée. C'était un spectacle lamentable.

M. le docteur Huart, de Trélon, malgré les soins les plus dévoués, ne put sauver la seconde victime de ce triste accident. L'enfant expira vers une heure de l'après midi, après d'horribles souffrances.

On juge du désespoir de M. Marteau, cantonnier, mari et père des deux victimes.

PAS-DE-CALAIS

SAINT-OMER

TERRIBLE ACCIDENT

Hier, vers 3 heures de l'après-midi, un soldat du 84 de ligne est tombé du train en marche, à un kilomètre au environ de la gare d'Arkelbecque et il a été coupé en deux par le train.

Au dernier moment, on nous apprend que le malheureux soldat ne serait autre que le fils de M. Prov ns, avocat à Arras.

LE CRIME DE GROFFLIERS

Thierry, l'assassin de Groffliers, qu'on recherchait en vain depuis huit jours, s'est présenté cette nuit au village de Marles-Les-Mines, à Paris, et s'y est constitué prisonnier.

Il a raconté le crime dont il s'était rendu coupable, ajoutant qu'il avait volé 110 francs à la veuve Delattre, et déclarant se nommer Henri Thierry, âgé de 18 ans.

Le parquet de Montreuil a été avisé par dépêche.

COUR D'ASSISES DU NORD

LE CRIME D'HAUTMONT

Audience du 7 Juin

L'affaire que jurya jugée le aujourd'hui passionne au plus haut point les habitants de l'arrondissement d'Avesnes et principalement la région de Maubeuge et d'Hautmont où les crimes se succèdent avec une terrifiante rapidité, aussi grand nombre de curieux sont-ils venus pour assister à ces débats et entendre prononcer contre les coupables la peine de mort.

Car il ne faut pas être grand prophète pour prédire qu'aucun des deux accusés n'échappera au châtiment suprême.

A la vue de ces monstres, on pense invinciblement à l'effroyable crime dont ils se sont rendus coupables ; on les voit se ruant comme des bêtes fauves sur une vieille femme en chemise et la frappant avec une sauvagerie féroce.

On comprend que les jurés éprouvent les sentiments de colère qui étreignent tous les cœurs et que l'éloquence troublante d'un avocat aussi puissant que M. D'Hoeghe ne parviendra pas à in-pirer aux juges le moindre éclair de pitié.

L'AUDIENCE

L'audience est ouverte à midi 25.

Les accusés enchaînés l'un à l'autre sont présents depuis quelques minutes.

Ils étaient tristes pour commettre leur crime, mais l'un d'eux ayant été arrêté en Belgique, sera jugé à Bruges.

La jeu tice française n'a à s'occuper que de Claeys et de Degroote.

Claeys, disons-le tout de suite, aune allure sympathique. Son visage qu'orne un opulent fer à cheval blond et régulier ; ses yeux, ses yeux bleus et timides, dans son nez m ces dans son front haut et large ne dévoile l'instinct meurtrier dont il a fait preuve.

Il est très proprement vêtu, d'un pantalon gris fer et d'un jaquette noire ; son col blanc et empesé est entouré d'une cravate sombre correctement nouée et bien mentonnière.

Tout autre est son co-accusé Degroote. Imberbe, le visage pâle, les joues bouffies, l'œil vague, cet assassin de 30 ans porte le stigmate de sa déchéance morale, de sa brutale perversité.

Ces deux chétains rabattus et collés sur le front Lucbert presque aux sourcils et accentuent la physionomie sinistre du gredin.

A l'ouverture de l'audience, le président interroge les accusés sur leur identité.

Claeys Edmond, âgé de 19 ans, sans profession, né à Romeau (Belgique), Degroote Emile, 20 ans est né au même lieu.

Puis le greffier donne lecture de l'acte d'accusation, pâle résumé des faits que nous avons longuement racontés dans notre numéro de lundi matin.

Pendant cette lecture, Claeys conserve les yeux baissés. Degroote regarde obstinément les magistrats.

L'INTERROGATOIRE

DEGROOTE

L'accusé ne sait pas parler le français. Son interrogatoire a lieu par l'intermédiaire du gendarme Nevrans.

D. Dans quelles conditions avez-vous avoué le crime à l'infirmerie d'Avesnes.

R. J'étais incapable de dire la vérité.

D. Nous vous croyiez perdu, près de mourir et vous avez demandé à parler.

R. Oui.

D. A qui avez-vous fait la première fois cette confidence

Degroote s'adressant au gendarme qui lui traduit la question : A vous et à M. le juge.

D. Non. C'est à un individu qui était à l'infirmerie.

Racontez-nous dans quelles conditions le crime a été commis.

R. Claeys m'a demandé pour aller prisonnier, sans dire où il voulait me conduire.

D. Cette déclaration n'a pas été faite à l'instruction.

R. J'ai dit la même chose au juge.

D. Au juge d'instruction vous avez dit que Claeys vous avait entretenu de la femme Viard, disant qu'elle avait de l'argent et qu'il ferait bon d'y voler.

R. Il a été question de cela à une petite distance du meurtre.

D. A quelle heure ?

R. A sept heures et demie.

D. Qu'a dit Claeys à ce moment là ?

R. Il est trop tôt, nous allons nous coucher un moment sur l'herbe.

Degroote est venu nous retrouver et il a dit : C'est l'heure assez avancée ! Commençons.

D. A quel moment avait-il été convenu de commettre un vol.

R. Il n'y avait pas eu d'entente.

D. Vous refusez de dire et de répéter ce que vous avez dit dans l'instruction. Le juge appréciera qu'avez-vous fait quand Degroote a dit qu'il était temps d'agir.

R. Claeys a dit : « Mets toi dans un coin. » Degroote a ajouté : « Je vais monter sur le toit. »

D. Quelle heure était-il ?

R. Dix heures.

D. Dans d'après ces dires vous seriez resté caché sur l'herbe de quatre à 10 heures.

Or votre leguer qui dit que vous êtes sortie de chez lui à 10 h. 1/2.

R. Ce n'est pas vrai.

D. Avez la sente l'instinct de la conservation vous ne revenu et vous cherchez à revenir sur vos précédentes déclarations.

R. Racontez le crime.

R. Degroote a fait du bruit. Il était à mi-corps dans la toiture. La femme est sortie : Claeys s'est précipité sur elle. Degroote est accouru avec une pierre...

D. Et qu'est-ce qu'il a fait ?

R. Il l'a frappée avec cette pierre qu'il a jetée ensuite.

D. Et vous, qu'avez-vous fait ?

R. Je suis resté à mon poste. Je ne me suis pas approché à dix mètres.

D. Comment, vous avez dit cela vous qui avez apporté la brique à Degroote.

R. C'est impossible. Je n'ai pas quitté mon poste.

Le président aux jurés. — L'assassinat a dû se faire en quelques secondes. Degroote a-t-il en vérité le temps de descendre du toit en disant : « Voilà ce qu'il est ? » Ne trouvait à côté de Claeys qui a été de dernier, vous appréciez, messieurs.

A l'accusé. — Quand la femme a été tuée, qu'avez-vous fait.

R. Degroote et Claeys l'ont prise chacun par une jambe pour la traîner à la fontaine.

D. Pourquoi.

R. Je ne sais pas.

D. Claeys ne vous a-t-il rien dit après avoir jeté la femme à la fontaine.

L'accusé raconte un propos ordurier tenu par Claeys.

Interrogatoire de Claeys

Le président procède à l'interrogatoire de Claeys.

D. Vous avez disparu, le lendemain du crime ; peu de temps après on retrouvait dans le bois de Boussières les vêtements volés chez la victime et votre livret. Vous avez été malgré tout cela jusqu'au moment où Degroote a dit : « Mettons-nous sur le lit du mourant que vous avez parlé. Racon es comment les faits se sont passés.

L'accusé répond avec calme. Il a un accent flamand très prononcé.

R. Le 21 mai à 8 heures du m tin Degroote est venu me trouver à ma pension et m'a promis de travailler dans le Bois. Nous nous sommes allés dans une pâture. Degroote a dit à Degroote que le 22 mai il avait voulu pénétrer dans une chaumière pour voler.

Alors Degroote a parlé de la femme Viard qui était riche et dont le mari n'absente t toutes les nuits.

Il ajouta que quatre mois avant, il avait essayé de pénétrer chez elle mais qu'elle avait crié au secours et qu'il avait dû fuir.

Nous sommes revenus le long du canal à la pension. Degroote a montré de loin la maison. Je ne faisais pas attention. Il prétendait à deux.

Degroote a disputé avec le loger et il est parti.

Dans la soirée avec Degroote, nous sommes allés demander du tabac chez M. Spaeck et il m'a dit : venez-nous avec moi, Deconte sera là nous sommes allés d'abord chez M. Spaeck. Nous sommes allés dans la maison de Mme Viard. Degroote était là il m'a dit : « Il y a de la lumière attendons un quart d'heure, » et vieille vu au coupon.

Nous avons défait nos sabots. Je me suis placé du côté d'Hautmont, Degroote s'est mis du côté de de Sous-le-Bois. Degroote est venu me dire : je n'ose plus rentrer : le chien fait trop de bruit. Je suis allé pour prendre mes sabots, j'ai vu alors Degroote frapper un jurant la femme qui était sur la balustrade.

Le président aux jurés. — Claeys d'après ses dires à l'audience n'aurait porté aucun coup.

(A l'accusé). — La femme morte qu'avez-vous fait ?

R. Degroote dit : Nous n'allons pas la laisser-là. Degroote a proposé de la mettre dans la maison et de mettre le feu. Enfin Degroote a dit : Il y a une fontaine, allons l'y jeter.

D. Pourquoi a-t-on jeté la victime dans la fontaine ?

R. Je ne sais pas.

D. Vous avez dû a transporter le cadavre ?

R. Je suis parti pour rentrer dans la maison. Puis je suis revenu sur mes pas. Alors Degroote m'a demandé de lui donner un coup de main. La femme était à six mètres de la fontaine, je l'ai prise par une jambe.

D. Vous ne lui avez pas donné de bourade.

R. Non : ni de pied ni de main je ne l'ai frappée.

Le président aux jurés. Il y a un détail qui a son importance pour expliquer la raison qui a poussé les assassins à jeter la victime dans la fontaine.

Le président raconte l'incident que nos lecteurs connaissent : Claeys venait peu de temps avant le crime puiser de l'eau à la fontaine avec une marmite sale et menaçant la dame Viard qui lui en faisait l'observation il lui a entraîné pour commettre leur crime.

Le président — Il y a un rapprochement étrange entre cet incident et le fait d'avoir précipité la victime dans la fontaine ; peu profonde où il ne pouvait être cachée.

A Claeys. — Reconnaissez-vous être allé prendre de l'eau à la fontaine, peu de temps avant le crime ?

R. Non. Je le dis au fond de mon cœur. Je le jure, je suis innocent. Ce n'est pas fort fort. Je n'ai jamais quitté ma fabrique. Je ne connaissais pas Degroote.

D. Voulez-vous m'expliquer alors pourquoi vous avez traîné le cadavre dans l'eau.

R. Je ne sais pas.

D. A quoi bon perdre son temps. Les assassins ne font rien d'inutile, dès quelque crime est accompli ils fuient rapidement, Enfin vous dites ne pas savoir.

D. Vous avez été condamné à 15 jours de prison pour vol. Chez une veuve Lequet en Belgique vous avez escaladé une grille qui a mis en mouvement une sonnette d'alerte. On n'est levé, on a fouillé la maison et on vous a trouvé blotti dans un soin.

R. C'était à Gand, abandonné par un ami dans une rue déserte. Je n'ai pas reçu mon argent, mon ami en face de ma pension pour dormir dans un coin. Je n'avais pas envie de voler. Le lendemain j'ai quitté Gand. Je n'ai pas reçu mon assignation, je n'avais pas d'argent pour faire le voyage et j'ai été condamné par défaut. Si j'avais pu me présenter j'aurais été acquitté.

Le président à Degroote. Vous avez été condamné deux fois pour vols et escroqueries.

R. J'ai seulement une condamnation pour vols.

D. Parce que les autres condamnations ont été prononcées par défaut. Est-ce que en allant chez la dame Viard vous n'aviez pas l'intention de la tuer ?

R. Non. n'avions pas d'autre intention que de lui voler son argent.

D. Avier-vous l'intention de voler et de tuer ?

R. Non.

D. Quand elle aurait crié, qu'avier-vous l'intention de faire ?

R. Degroote avait dit à Decorte de donner un coup, mais je ne savais rie ; Degroote avait même pris du poivre dans sa poche.

D. Vous saviez que Madame Viard était seule chez elle ?

R. Non, je ne savais pas s'il y avait une femme ou un homme. Je ne connaissais pas ces gens.

Les interrogatoires au cours desquels les deux co-accusés ont cherché à se décharger réciproquement de la participation directe au crime sont terminés à 1 h. 45. On procède aussitôt à

L'audition des témoins

M. Emile PREVOST

Maréchal-des-logis de gendarmerie à Hautmont à 4 kilomètres de Maubeuge, au matin que le cadavre de la femme Viard était à l'entrée de la maison, dans le contatas, en chemise.

Le témoin a vu cet endroit sur les lieux, a constaté les blessures de la victime. Devant la porte il y avait deux mares de sang, un bonnet ensanglanté et un chemise.

La m ison était dans le plus grand désordre. dans la cuisine comme dans la chambre à coucher on avait tout fouillé. Derrière l'habitation, sur le talus du chemin de fer, il a constaté qu'on avait escaladé le mur et enlevé plusieurs tuiles.

Le mari de la victime étant arrivé, il n'a pu donner d'autres renseignements que ceux concernant le vol Claeys et de deux pistolets qui avaient disparu.

D. Ce qu'il importe de retenir, c'est que cette femme était en chemise. Dès qu'elle a entendu du bruit elle s'est levée précipitamment, affol